



L'accord de libre - échange entre l'Europe et les Etats-Unis

Fluidifier les échanges commerciaux entre l'Union européenne et les Etats-Unis en levant les barrières douanières et en diminuant les taxes... Cette volonté des multinationales pourrait bien devenir réalité. Actuellement, la Commission européenne, mandatée par les Etats-Membres, négocie un accord transatlantique qui devrait aboutir à la plus grande zone commerciale du monde. Sur ce projet discuté dans l'opacité, le Parlement européen ne pourra que ratifier le texte final sans être en mesure de le modifier, alors même que sont en jeu les choix de société effectués démocratiquement par les citoyens européens.

Inutile et néfaste, il étendrait aux pays membres de l'UE un modèle américain, tant au niveau alimentaire qu'agricole ou environnemental... alors même que les relations commerciales entre les deux zones sont déjà parfaitement ouvertes. Actuellement, à eux-seuls, l'Union européenne et les Etats-Unis totalisent déjà près de 40 % du commerce mondial et plus de 60 % du PIB mondial.

Nous, élus et citoyens, devons empêcher la Commission européenne de mettre en péril les normes et les réglementations que nous votons. Car son rôle est au contraire de bâtir le modèle européen et de le protéger des intérêts purement privés, défendus par les grandes entreprises multinationales.

Depuis le 14 juin 2013, le TTIP est entrain d'être négocié. Derrière ce sigle peu connu se dessine le « Transatlantic Trade and Investment Partnership » qui devrait devenir le plus grand accord de libre-échange du monde. Karel De Gucht, Commissaire européen au commerce, multiplie les rencontres dans la plus grande discrétion avec son homologue américain Michael Froman pour aboutir à un accord au plus vite, fin 2014. Mais alors que les droits de douane sont d'ores et déjà quasiment inexistantes entre l'Europe et les Etats-Unis (3 % d'impôts prélevés en moyenne sur une marchandise importée lors de son passage à la frontière), de quelle déréglementation peuvent-ils encore débattre ?

Ils envisagent la réduction ou l'harmonisation des barrières non-tarifaires que représentent nos normes techniques, sociales ou environnementales. Ce que les multinationales considèrent comme autant d'obstacles potentiels au commerce sont des acquis et des garanties obtenus démocratiquement au niveau européen. La mise en conformité des produits chimiques utilisés par l'industrie européenne avec la protection de la santé humaine et de l'environnement (c'est la directive Reach), la protection des données personnelles (le rejet de l'accord commercial anti-contrefaçon ACTA), les moratoires sur la fracturation hydraulique et les gaz de schiste dans plusieurs pays européens... Potentiellement, tous ces choix politiques pris souvent sous la pression des citoyens européens pourraient se voir remis en cause par le TTIP (voir au verso).

Au Parlement européen, il faudra attendre la prochaine mandature pour voir le débat évoqué en commission Commerce international puis dans l'hémicycle où les eurodéputés seront appelés in fine à dire oui ou non à ce nouvel accord. Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, ces derniers disposent en effet d'un

droit de veto sur l'adoption des traités commerciaux signés par l'UE mais ils n'ont aucune capacité d'influencer la procédure de négociation, et donc le contenu du traité. Comme pour le rejet de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) en 1998 et du traité ACTA en 2012, il faudra donc trouver des relais dans la société civile pour faire pression sur les élus et les gouvernements européens afin de mettre un terme au TTIP.

« Les choix de société auxquels participent les citoyens européens pourraient se voir remis en cause par le TTIP »

Pour cela, les arguments ne manquent pas : en plus de remettre en jeu nos choix de société et de le faire au mépris de la démocratie, les Etats-Membres ne passe d'offrir aux multinationales la possibilité de contester devant des tribunaux arbitraux composés de trois juges leurs normes et réglementations... Les entreprises américaines et européennes disposeraient ainsi d'un outil pour saper les prochaines décisions politiques ou les lois démocratiquement adoptées, qui pourraient les contraindre à réduire leurs activités et donc leurs profits.

Après l'adoption du TTIP, si certains Etats au sein de l'Union européenne souhaitent rendre certaines normes plus ambitieuses - interdire la fracturation hydraulique par exemple ! - , ils pourraient se retrouver à payer à une entreprise un dédommagement exorbitant au nom « d'une perte potentielle sur les profits espérés »... Une menace qui s'ébruite et commence à ébranler le projet de la Commission européenne et la volonté obstinée de son président, José Manuel Barroso, de conclure au plus vite ces négociations au profit du libre-échange. ■

Votre élu en charge de ce dossier

YANNICK JADOT
est vice-président de la
commission Commerce
international du
Parlement européen

yannick.jadot@europarl.europa.eu

TTIP : la transition écologique menacée

Dans le but de faciliter à tout prix l'interpénétration des économies américaines et européennes, le TTIP risque de voir les intérêts des multinationales primer sur les choix de société adoptés démocratiquement. De nouvelles règles votées dans le cadre de la transition énergétique pourraient être attaquées.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE-AGRICULTURE.

Entre une ferme européenne et une ferme américaine, il y a un océan. Treize fois plus grande qu'une exploitation européenne en moyenne, les fermes américaines bénéficient de coûts de production beaucoup plus bas et sont tout simplement moins regardantes sur la qualité des produits. Contrairement à l'Europe, par exemple, l'utilisation d'hormones de croissance n'est pas interdite aux Etats-Unis pour l'élevage de la viande bovine, du porc et des vaches laitières. Dans ce contexte, le principe de la reconnaissance mutuelle, selon lequel un produit permis sur le marché américain doit automatiquement être autorisé sur le marché européen, pourrait donc avoir un impact très négatif sur l'ensemble de la chaîne alimentaire européenne et poussera à une « américanisation » de notre modèle agricole.

Mais ce n'est pas tout : les Américains ont dans le collimateur les appellations d'origine et les indications géographiques pour les produits agricoles destinés à l'alimentation humaine et les denrées alimentaires. Ces labels garantissent l'origine des produits traditionnels issus d'un terroir et d'un savoir-faire particulier. Grâce à eux, un industriel américain ne peut pas, par exemple, décider d'acheter l'appellation « Roquefort » et de l'utiliser telle une marque pour commercialiser un fromage produit outre-atlantique...

ENVIRONNEMENT. Le TTIP pourrait compromettre les ambitions environnementales des Etats-membres de l'Union européenne. Prenons l'autorisation de mise en culture d'OGM par exemple : les semenciers américains espèrent que l'adoption du TTIP puisse empêcher un Etat d'interdire la culture de plantes transgéniques sur son territoire, par le biais d'un moratoire. Ce sont donc les principes de précaution et d'évaluation des risques tels que nous les pratiquons en Europe qui pourraient être remis en cause. De même la législation américaine ne comporte pas de contraintes aussi fortes sur la question de l'utilisation des produits chimiques. En Europe, l'entrée en vigueur du règlement REACH en 2007 a été un grand pas en avant pour la protection de la santé humaine et l'environnement. Il fait porter à l'industrie la responsabilité d'évaluer et de gérer les risques posés par les produits chimiques et de fournir des informations de sécurité adéquates à leurs utilisateurs. Toute modification ou amélioration apportée à ce texte pourrait à l'avenir être jugée préjudiciable au commerce par les multinationales.

DONNÉES PERSONNELLES. Alors que Prism, le programme américain de surveillance sur Internet mis en place par l'Agence de sécurité nationale américaine (NSA) continue de faire scandale, la protection des données personnelles est au coeur des débats dans les institutions européennes. La législation existante, devenue obsolète dans un monde interconnecté

où l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux est désormais quotidienne, est entrain d'être refondée.

Face au lobbying intense d'entreprises américaines comme Facebook ou Google, les écologistes défendent de meilleures garanties de protection du droit à la vie privée des citoyens européens et souhaitent sanctionner sévèrement les usages illicites... Autant de protections que les multinationales voient comme une menace. L'US Council for International Business ne peut être plus clair : « L'accord (TTIP) devrait chercher à circonscrire les exceptions, comme la sécurité et la vie privée, afin de s'assurer qu'elles ne servent pas d'entraves au commerce déguisées. »

EXCEPTION CULTURELLE. La France, suivie par plusieurs Etats-Membres, est montée au créneau en 2013 pour défendre le soutien public à la création audiovisuelle et à l'industrie cinématographique, qui permet d'assurer sa pérennité et sa diversité. Si ce secteur est pour l'instant exclu du mandat de négociations, la Commission se réserve le droit de le réintroduire plus tard... La bataille est donc déjà bel et bien engagée sur ce front alors que les multinationales (Amazon ou Apple) souhaiteraient investir ce marché sans contrainte.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. Les négociations du TTIP réserve une place importante au renforcement des droits de propriété intellectuelle, à travers les brevets et le « copyright ». Elles pourraient remettre sur la table le débat qui a abouti au rejet de l'accord anti-contrefaçon ACTA par le Parlement européen en 2012. Les eurodéputés n'avaient pas souhaité un renforcement mondial des règles encadrant les brevets afin de protéger le partage et la libre circulation des connaissances dans le monde, des médicaments ou des semences, au détriment des entreprises qui souhaitaient coûte que coûte verrouiller et bénéficier au maximum de leurs acquisitions. ■

Un précédent avec le Canada

En 2013, après plus de quatre ans de négociations difficiles, l'Union européenne a signé un accord de libre-échange avec le Canada, un autre grand partenaire économique et commercial. Le groupe des Verts s'est mobilisé pour dénoncer ses conséquences. Le CETA (Comprehensive economic and trade Agreement) accentue par exemple la mondialisation agro-alimentaire. Avec cet accord, l'Europe importera à l'avenir davantage de viande de porc et de bœuf, alors même que les paysans européens sont plongés dans la crise de l'élevage. D'autre part, il prévoit d'étendre à l'Europe un renforcement des droits des investisseurs contre les Etats, ce qui entravera les Européens dans leur capacité de choisir ou de renforcer des politiques publiques au service de l'intérêt général. Il renforce aussi le pouvoir des multinationales dans les marchés publics et interdit tout privilège accordé aux entreprises locales... au détriment des petites et moyennes entreprises (PME). Enfin : le CETA facilite l'investissement et la production de sables bitumeux qui sont une catastrophe environnementale et climatique.

Du libéralisme en Europe

Selon le Commissaire européen au Commerce, Karel De Gucht, la libéralisation des échanges (et le TTIP en particulier) constitue « le plan de relance le moins coûteux qu'on puisse imaginer ». Suppression des barrières tarifaires et réglementaires, sécurisation de l'accès à l'énergie et aux matières premières, libéralisation des services et marchés publics... la Commission cherche à tout prix à grappiller quelques points de croissance et de profits pour les entreprises, fermant délibérément les yeux sur les conditions de travail et la dégradation de l'environnement chez ses partenaires commerciaux. Contre cette vision purement libérale, les écologistes défendent une autre politique commerciale européenne poursuivant un agenda ambitieux de lutte contre le changement climatique, et adoptant une attitude plus offensive face au dumping social et environnemental dans le reste du monde.

La note *L'accord de libre-échange entre l'Europe et les Etats-Unis* a été réalisée par l'équipe de coordination des eurodéputés Europe Ecologie – Les Verts.